

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☒ en numéraire (argent)	☐ première demande	☐ fonctionnement global	☒ annuelle ou ponctuelle
☐ en nature	☒ renouvellement (ou poursuite)	☒ projets(s)/action(s)	☐ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- ☐ **État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- ☐ **Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- ☐ **Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- ☐ **Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- ☐ **Établissement public**.....
- ☐ **Autre (préciser)**.....



1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : SCIC INTERSTICES - LES P'TITS PAPIERS

Sigle de l'association : SCIC

Site web:

1.2 Numéro Siret: 448220830 00039

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 03/10/2013

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

Espace technologique Jean Bertin

3 rue Hélène Boucher -Pôle de services

Code postal : 40220

Commune : TARNOS

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BEAUDRY

Prénom : Bernhardt

Fonction : Directeur

Code postal : 40220

Commune : TARNOS

Courriel: Courriel : contact@interstices-sud-aquitaine.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Collias

Prénom : Annaig

Fonction : Écrivain public

Téléphone : 06 60 84 06 81

Courriel : contact@ptitspapiers.fr



2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

☐ oui ☒ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

☒ oui ☐ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non ☐

oui ☒

Si oui, lesquelles ? des sociétaires

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--



5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☒

☒ Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 40 - CA du Grand Dax

☐ Hors contrat de la ville

Intitulé :

Permanences d'écrivain public (en lien avec InfoDroits et la maison des citoyens)

Objectifs

- améliorer l'égalité d'accès aux droits faciliter et aider les habitants des quartiers défavorisés de Dax dans leurs démarches
- assurer un service gratuit pour y parvenir
- améliorer les conditions de vie des habitants lutter contre les inégalités
- pérenniser une action qui a montré son intérêt et rendu service aux habitants depuis des années

Description

Cette action prend la suite de celle tenue par Isabelle San Juan pendant plusieurs années et celle menée par moi-même (Annaig Collias) depuis 2022.

Il s'agira d'assurer des permanences d'écrivain public en lien avec une juriste de l'association InfoDroits dans les trois quartiers prioritaires de Dax ainsi qu'en lien avec la Maison des Citoyens durant les « Thé ou café » organisés au Gond, et d'ainsi fusionner les projets mis en œuvre jusqu'alors en un seul.

Ces permanences seront organisées sur quatre créneaux mensuels différents afin qu'il y ait environ une permanence par semaine pour répondre aux besoins des habitants :

- le premier lundi du mois de 9h15 à 11h15 dans les locaux de l'de l'Adavem au Sablar
- le deuxième vendredi de mois de 9h à 12h à Cuyès, dans les locaux de la Maison des Citoyens avec InfoDroits
- le troisième lundi du mois de 9h à 12h dans le local associatif du Gond avec InfoDroits
- la quatrième mardi du mois de 9h à 12h durant le « Thé ou café » dans le local associatif du Gond

Ces créneaux peuvent être déplacés si besoin.



Ces permanences ayant lieu pour la plupart en même temps que celle d'InfoDroits, elles

permettront une réelle complémentarité. En effet, la juriste pourra définir avec les usagers les démarches qu'ils ont à accomplir pour assurer leurs droits. A la suite de cela,

l'écrivain public les aidera dans ces démarches. Il pourra s'agir de rédiger des courriers, remplir et/ou constituer un dossier...

Pour les démarches en ligne, je renvoie le plus souvent vers France Services, sauf, en accord avec eux, pour celles en rapport avec les titres de séjour. Ainsi, les deux services sont réellement complémentaires sur le territoire.

10 permanences de deux heures chacune ainsi que 30 permanences de trois heures auront lieu sur l'année, soit 110 heures à 72€ de l'heure (ce qui correspond donc à un total de 7920€ pour l'année). Il n'y aura pas de permanences en juillet ni en août.

Un flyer est affiché tant à la Maison du Citoyen que dans les différents locaux où ont lieu les permanences mais également dans différentes associations et structures fréquentées par les habitants. Ainsi, les usagers pourront appeler l'écrivain public pour prendre rendez-vous et lui permettre de gérer son planning en amont. En effet, je prévois toujours un créneau sans rendez-vous durant ces permanences au cas où une personne ayant eu un entretien avec InfoDroits dans la matinée ait besoin de moi pour rédiger un courrier ou effectuer une démarche.

Durant 2025, cela n'a pas toujours été possible du fait de nombre croissant de personnes désirant un rendez-vous. Le temps des permanences réalisées au Gond et à Cuyès est passé de deux heures à trois. Les permanences sont restées très fréquentées et je n'ai ainsi pas toujours pu garder ce créneau disponible. Cependant, cela a permis d'éviter que les gens attendent trop longtemps entre leur appel et le prochain créneau disponible et d'ainsi limiter le nombre de rendez-vous non honorés.

J'ai mis en place une page de réservation via Google Agenda qui me permet de gérer les rendez-vous en notant ainsi les noms des bénéficiaires mais surtout leur adresse mail quand c'est possible. Ainsi, un rappel du rendez-vous leur est automatiquement envoyé deux jours et deux heures avant ce dernier.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 18/25 ans
26/64 ans
6/15 ans
65 ans et plus

Sexe : Mixte

Territoire :

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Le Sablar
Le Gond
Cuyès

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Pour avoir lieu, ces permanences ont besoin de trois locaux : l'un à pour le Sablar, l'autre au local associatif du Gond et le dernier à Cuyès dans le nouveau bâtiment de la Maison du Citoyen.

Chaque heure de permanence correspond à un montant de 72€, ce qui équivaut à une demande de subvention de 7920€ (10 permanences de 2 heures et 30 de trois). Ce montant correspond au temps de la permanence elle-même, aux frais et au temps de déplacement ainsi qu'au temps de permanence téléphonique effectué par l'écrivain public pour organiser la prise de rendez-vous.

Quant aux moyens humains, seule l'écrivain public impliquée dans le projet est nécessaire à sa bonne conduite (en parallèle bien sûr de la juriste d'InfoDroits qui demandera elle-même une subvention pour sa part au projet et du personnel de la Maison des Citoyens, véritable soutien pour cette action). Elle est déjà



équipée d'une tablette.

Cependant, à l'heure actuelle, l'impression n'est possible que dans les locaux de la Maison des Citoyens, ce qui entame nettement la qualité du service proposé aux habitants. En effet, vus leurs faibles moyens, il est souvent complexe pour eux d'avoir à trouver après la permanence un moyen d'imprimer leurs documents. De ce fait, l'écrivain public compte acheter une imprimante portable thermique (donc sans encre) d'une valeur de 70€.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	1	
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? ☐ oui ☒ non
Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2026 au 31/12/2026

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Les indicateurs retenus sont :

- le nombre de bénéficiaires
- le succès des démarches enclenchées
- la satisfaction des bénéficiaires et le fait qu'ils ou elles sollicitent de nouveau l'écrivain public

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 60

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2026

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 7 990,00 € Prestations de services 7 920,00 € Achats matières et fournitures 70,00 € Autres fournitures 0,00 € 61 - Service extérieurs Locations 0,00 € Entretien et réparation 0,00 € Assurance 0,00 € Documentation 0,00 € 62 - Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 € Publicité, publication 0,00 € Déplacements, Missions 0,00 € Services bancaires, autres 0,00 € 63 - Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération 0,00 € Autres impôts et taxes 0,00 € 64 - Charges de personnel Rémunération des personnels 0,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 € 73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification .. 0,00 € 74 - Subventions d'exploitation 7 990,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 5 990,00 € 40-ETAT-POLITIQUE-VILLE 5 990,00 € Conseil-s Régional(aux) 0,00 € Conseil-s Départemental (aux) 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 2 000,00 €



Charges sociales.....	0,00 €
Autres charges de personnel.....	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	
Autres charges de gestion courante.....	0,00 €
66 - Charges financières	
Charges financières.....	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles.....	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements	
Dotation aux amortissements.....	0,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.....	0,00 €
Charges indirectes	
Charges fixes de fonctionnement.....	0,00 €
Frais financiers.....	0,00 €
Autres charges indirectes.....	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature.....	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	0,00 €
862 - Prestations.....	0,00 €
864 - Personnel bénévole.....	0,00 €

Total des Charges**7 990,00 €**

40-CA GRAND DA	
Commune(s).....	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler).....	0,00 €
Etablissements publics.....	0,00 €
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.).....	0,00 €
L'agence de services et de paiement (emplois aidés).....	0,00 €
Aides privées (fondation).....	0,00 €
Autres établissements publics.....	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	
756.Cotisations.....	0,00 €
758.Dons manuels - Mécénat.....	0,00 €
750.Autres produits de gestion courante.....	0,00 €
76 - Produits financiers	
Produits financiers.....	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels.....	0,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	
789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs.....	0,00 €
79 - Transfert de charges	
Transfert de charges.....	0,00 €
Ressources propres affectées au projet	
Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).....	0,00 €
87 - Contributions volontaires en nature	
870 - Bénévolat.....	0,00 €
871 - Prestations en nature.....	0,00 €
875 - Dons en nature.....	0,00 €

Total des ressources**7 990,00 €**⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution	Année(s) pour laquelle/	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant
---	-------------------------	---	---	---------



de la subvention (arrêté, convention)	lesquelles la subvention a été attribuée	laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention		

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.